



AVIS

D'ENQUETE PUBLIQUE

PORTANT PRESCRIPTION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE A LA MODIFICATION DU PLU DE SASSENAGE

Le Président de Grenoble-Alpes Métropole fait connaître que, conformément à l'arrêté n°2017-078 en date du 21 avril 2017, il sera procédé à une enquête publique sur le territoire de la commune de Sassenage portant sur la modification n°4 du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Sassenage.

Le projet de modification n°4 du PLU porte sur les points suivants :

- Identification de deux sous-secteurs Ubc1 et Ubc2 en lieu et place du zonage Ubc,
- Modification du zonage de la parcelle BC 38 actuellement Ueb (zone d'activité économique) en Ubc2,
- Ajustement des limites entre la zone Ubb au Nord et la nouvelle zone Ubc2 nouvellement créée afin de correspondre aux limites parcellaires,
- création d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) définissant les conditions de l'urbanisation de ce secteur,
- Modification du règlement écrit (intégration de dispositions relatives à la mixité sociale, évolution des règles de hauteur, précisions relatives à l'aspect extérieur des constructions).

**L'enquête publique se déroulera en mairie de Sassenage (38360), place de la Libération
du lundi 15 mai 2017 à 8h30 jusqu'au mercredi 14 juin 2017 inclus à 17h30 pour une durée de 31 jours.**

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés et mis à disposition du public en mairie de Sassenage pendant la durée de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :

- **Du lundi au jeudi : de 08h30 à 12h00 de 14h00 à 17h30**
- **Le vendredi : de 08h30 à 12h00 de 14h00 à 17h00**

Chacun pourra prendre connaissance du dossier sur place et consigner éventuellement ses observations, suggestions et contre-propositions sur le registre d'enquête.

Le dossier pourra également être consulté gratuitement pendant toute la durée de l'enquête sur un poste informatique au siège de Grenoble-Alpes Métropole – Immeuble « Le Forum » 3 rue Malakoff à Grenoble, aux jours et heures habituels d'ouverture au public du lundi au jeudi : de 8h00 à 17h30 ; le vendredi : de 8h00 à 17h00.

Le dossier d'enquête pourra de plus être consulté et téléchargé pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet de la mairie de Sassenage : <http://www.sassenage.fr> et sur la plateforme participative de Grenoble-Alpes Métropole : <https://participation.lametro.fr>

Le public pourra déposer ses observations par voie dématérialisée sur la plateforme participative de Grenoble-Alpes Métropole : <https://participation.lametro.fr>

Le public pourra également adresser ses observations écrites au commissaire enquêteur par mail à l'adresse mail dédiée : urbanisme@sassenage.fr ou par écrit à l'adresse suivante :

Monsieur le Commissaire-Enquêteur
Enquête publique sur le projet de modification n°4 du PLU
Mairie de Sassenage
Place de la Libération
38360 Sassenage

Ces observations seront annexées au registre d'enquête publique.

Les observations formulées par le public seront en outre accessibles sur la plateforme participative de Grenoble-Alpes Métropole : <https://participation.lametro.fr>.

Par ordonnance n°E17000127/38 en date du 30 mars 2017, le tribunal administratif de Grenoble a désigné Monsieur Denis VASSOR, en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur assurera des permanences et recevra le public à la mairie de Sassenage, place de la Libération, 38360 Sassenage, aux jours et heures suivants :

- **Le vendredi 19 mai 2017 de 10h00 à 12h00**
- **Le lundi 29 mai 2017 de 15h00 à 17h30**
- **Le mercredi 14 juin 2017 de 14h00 à 17h00**

Toute personne intéressée par le projet peut solliciter des informations auprès de Monsieur le Maire, Christian COIGNÉ – Mairie de Sassenage (place de la Libération, 38360 Sassenage).

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Sassenage (place de la Libération, 38360 Sassenage), au siège de Grenoble-Alpes Métropole (Le Forum, 3 rue Malakoff 38031 Grenoble) et à la Préfecture de l'Isère (12 place de Verdun, 38000 Grenoble), aux jours et heures habituels d'ouverture au public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également publiés sur le site internet de la Métropole (www.lametro.fr) et tenus à la disposition du public pendant un an.

A l'issue de l'enquête publique, et après d'éventuelles modifications pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, le projet de modification n°4 du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Sassenage sera soumis à l'approbation du Conseil métropolitain de Grenoble-Alpes Métropole.